



LISTE DES PIÈCES À FOURNIR SUCCESSION

Concernant le défunt :

- Un exemplaire de l'original de l'acte de décès
- La copie intégrale du livret de famille (y compris les pages vierges) et de ceux conservés d'une précédente union
- Les copies du contrat de mariage, changement de régime matrimonial, convention de PACS et jugement de divorce éventuels
- Liste des banques et/ou établissements financiers dans lesquels le défunt détenait des comptes
- Assurance-vie
- Actes de donations antérieures
- Titre de propriété des biens détenus
- Carte grise du ou des véhicules automobiles
- Impôts : taxe foncière, taxe d'habitation et avis d'impôt sur le revenu
- Copies des dernières pensions de retraite ou bulletins de salaire
- Numéro de sécurité sociale (copie de la carte vitale)
- Aides sociales (conseil départemental, caisse de retraite...)

Concernant les légataires/héritiers :

- Remplir le questionnaire d'état civil
- La copie intégrale de votre livret de famille (y compris les pages vierges) et de ceux conservés d'une précédente union
- Pièce d'identité en cours de validité
- Les copies de votre contrat de mariage, changement de régime matrimonial, convention de PACS et jugement de divorce éventuels
- RIB papier, signé, à remettre lors du rendez-vous à l'étude ou à envoyer par voie postale